

ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES 2012

Six objectifs pour la culture
et les métiers de la création



SMartbe

association professionnelle
des métiers de la création

- 1. Présentation du projet elections communales et provinciales 2012. . . . 3
- 2. Mieux appréhender les grands objectifs de politiques culturelles communales et provinciales 9
- 3. Six objectifs d'une politique culturelle dans une ville, une commune et une province 15
- 4. Intéressé par le projet ? Voici comment vous pouvez participer 35



Présentation du projet

À l'occasion des élections communales et provinciales d'octobre 2012, SMartBe lance une campagne destinée à mobiliser les personnes engagées dans les métiers de la création et les candidat(e)s politiques aux élections communales et provinciales. L'objectif principal du présent texte est de sensibiliser les femmes et hommes politiques à l'importance de la place de la culture au niveau des provinces et des communes.

Les personnes engagées dans les métiers de la création sont invitées à entrer en contact avec les candidat(e)s aux élections de leur commune et de leur province, à leur présenter l'analyse effectuée dans ce document, à les inviter à pointer, parmi les propositions présentées plus loin, celle(s) qu'ils s'engagent à défendre s'ils (elles) sont élu(e)s et à transmettre aux organisateurs chaque engagement obtenu.

Les candidat(e)s politiques aux élections communales et provinciales sont invité(e)s à lire le présent mémorandum et à se rendre sur notre site Internet pour y indiquer les engagements qu'ils (elles) se chargeront de porter dans leurs communes.

Des rencontres seront organisées par SMartBe, avec dans un premier temps, une volonté de rencontrer les personnes actives dans les métiers de la création, de leur présenter le projet et d'assurer la meilleure diffusion possible du présent texte. Dans un second temps, des rencontres-débats auront lieu pour confronter les avis des candidat(e)s politiques et les acteurs du secteur des métiers de la création.

SMartBe s'engage à faire figurer sur un site Internet www.culturecommune.be les engagements des candidat(e)s. Ceux-ci seront repris de façon nominative, par commune ou province et par liste électorale.

Les initiateurs du projet se chargeront de définir les modalités de suivi du projet en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués.

LES RAISONS D'ÊTRE DU PROJET

Ce projet aborde un très large éventail de questions qui relèvent de la culture en général et plus particulièrement des métiers de la création. Pour deux raisons. D'une part, l'association n'envisage pas la défense des métiers de la création indépendamment de l'ensemble des questions culturelles liées à une commune ou à une province. D'autre part, le fait d'évoquer un large éventail de questions permet de sensibiliser candidats et partis politiques à de multiples aspects de la culture et, notamment, à des propositions auxquelles ils n'auraient pas pensé. Au-delà des questions de réelle mise en œuvre, cette campagne est donc l'occasion d'une large sensibilisation des candidats et partis politiques à la multiplicité des questions qui relèvent d'une politique culturelle.

1. Les artistes et les personnes engagées dans les métiers de la création jouent des rôles essentiels dans la vie d'une commune, d'une ville ou d'une province. Non seulement ils y créent leurs œuvres et les y diffusent, mais aussi ils représentent un pôle parfois très important de la dynamique économique (les entreprises culturelles), de la dynamique culturelle (les festivals et événements), de la dynamique sociale (leur participation à des projets socioculturels dans divers milieux sociaux et avec différentes classes d'âge). Ces rôles sont très inégalement reconnus par les communes, les villes et les provinces et même quand ils le sont, c'est, généralement, de façon trop marginale.
2. En période de crise économique, les artistes et les personnes engagées dans les métiers de la création sont frappés de plein fouet : diminution des montants liés à la production, pression sur les montants des prestations, pression sur les prix de diffusion, diminution du nombre de prestataires des programmations, etc. Leur défense passe, notamment, par une meilleure prise en compte de leur activité au niveau local et provincial.
3. Les types de soutien des pouvoirs publics aux métiers de la création doivent être redéployés. Trop souvent ils se réduisent à des subventions alors que bien d'autres dispositifs méritent d'être tantôt développés, tantôt mis en œuvre. Ce projet a l'intérêt de dresser un large éventail des formes de soutien des communes, des villes et des provinces aux métiers de la création.
4. À l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale où les compétences provinciales ont été transférées à la Région (pour la culture à la Commission communautaire française et à la Vlaamse Gemeenschapscommissie), la province est un lieu d'initiatives, de gestion de services culturels, de formation, de financement de projets et de coordination de structures / associations œuvrant dans le secteur culturel. À ce

titre, la province représente un niveau de pouvoir qui joue un rôle significatif pour le développement des métiers de la création. Chargée de compétences transversales (économie, social, santé, enseignement, culture, etc.), cette institution peut avoir une approche globale des questions culturelles. En raison de l'importance prise par les niveaux de pouvoir communautaires et régionaux, les compétences des provinces sont fort probablement amenées à être redéfinies. Les professionnels des métiers de la création ont donc tout intérêt à anticiper le débat sur le rôle des provinces, compte tenu de l'existence des autres niveaux de pouvoir.



**Mieux appréhender
les grands objectifs de politiques
culturelles communales et provinciales**

Avant de détailler les objectifs, il est utile de préciser quelques notions et repères qui sont à la base des réflexions et des propositions formulées. On doit en effet s'interroger sur les raisons qu'il y a d'accorder une place significative à la culture et à la création en période de crise et d'austérité budgétaire. On se doit aussi de comprendre la différence de légitimité qui est à la base des tensions entre « culturels / artistes » d'une part et « politiques » de l'autre.

1) EN PÉRIODE DE CRISE ET D'AUSTERITÉ, QUEL SENS CELA A-T-IL D'ACCORDER UNE PLACE IMPORTANTE À LA CULTURE ET À LA CRÉATION ?

En période de crise et de restriction budgétaire, la tentation est grande d'utiliser la culture et la création comme variable d'ajustement et, en conséquence, de considérer les dépenses publiques consenties comme partiellement superflues.

Que constate-t-on actuellement ? Certains États proches (les Pays-Bas, notamment) ont fait ce choix. D'autres, au contraire, ont davantage investi dans le champ culturel (les pays nordiques).

Si l'on prend quelque recul, que nous dit l'histoire des politiques culturelles publiques en Belgique et, plus généralement dans les pays qui ont été à la base de l'Union Européenne ?

Elle nous dit qu'aussi bien les périodes de crise économique que les périodes de fin de conflits à l'échelle mondiale sont les époques les plus marquantes des politiques culturelles publiques, avec les premiers temps de réorganisation des États (chez nous, l'autonomie des Communautés et des Régions).

Pourquoi, par le passé, en période de crise et de fin des conflits mondiaux, les pouvoirs publics ont-ils pris des décisions majeures en matière de politique culturelle ?

Quelques exemples pour rappel : les législations sur les bibliothèques publiques, sur l'éducation populaire, sur la protection des artistes dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale. Les commandes faites aux artistes dans la crise des années trente. Les dispositifs de démocratisation de la culture et de relance de la création

élaborés dans la Résistance et mis en œuvre dans l'Après-Guerre, sans parler du foisonnement de dispositifs mis en place dans la période après '68.

- Parce qu'en période de crise les citoyens et la société civile (dont les porteurs de projets culturels) jouent un rôle accru dans le débat d'idées, dans la construction de rapports de force quand ils sont par trop inégaux, dans l'élaboration de propositions, dans la prise en charge d'initiatives nouvelles, de dispositifs qui n'avaient jusque là pas été mis en œuvre ;
- Parce que les sociétés (dont les milieux politiques) ont pris conscience que les solutions aux crises et conflits à l'échelle mondiale exigent plus de démocratie et donc plus de culture et d'éducation ;
- Parce que crises et conflits ont divisé profondément les populations et que l'unité de celles-ci autour de valeurs communes passe par plus de culture et d'éducation ;
- Parce qu'une part significative de la création met, à sa manière, l'accent sur des grands enjeux qui traversent les sociétés ou les révèlent en profondeur.

Pourquoi ces arguments ne seraient-ils pas valables dans la crise que nous connaissons aujourd'hui ?

2) ÉLU(E) – HOMME/FEMME DE CULTURE : LA CONFRONTATION DE DEUX LÉGITIMITÉS

L'homme / la femme politique ancre, via les élections, sa légitimité dans un territoire administratif. Le créateur, quant à lui, ancre sa légitimité non dans un territoire administratif donné, mais dans un territoire mental ou symbolique qui n'est pas réductible au territoire administratif. C'est là sans doute l'une des bases essentielles des tensions (inévitables autant qu'indispensables) entre créateurs et hommes/femmes de culture d'une part et élu(e)s politiques de l'autre.

Quelles sont les critiques généralement émises par les culturels en direction des majorités des villes et des communes ?

Le plus souvent, on leur reproche :

- leur faible intérêt et leur faible compréhension des questions culturelles et artistiques ;
- une proximité qui rend le contrôle quelque peu tatillon, voire « politicien » ;

- des critères moins fondés que dans d'autres matières sur la qualité et l'intérêt intrinsèque des projets artistiques ;
- une approche localiste, un accent mis sur les spécificités du territoire dont ils ont la charge et donc un lien trop faible avec les questions globales.

Cependant :

- les villes et les communes ont été, particulièrement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, écartées des grandes politiques culturelles mises en place, à l'exception du financement des infrastructures culturelles, de la lecture publique et des centres culturels ;
- on peut dès lors se demander si le fait d'avoir longtemps mis les villes et les communes hors jeu de la négociation sur les programmes culturels et sur les priorités à mettre en œuvre a eu des effets pervers (les politiques culturelles ont longtemps été pénalisées en raison du caractère facultatif des dépenses culturelles au niveau des communes).

Mais :

- la Régionalisation a replacé les villes et les communes comme acteurs essentiels du développement régional et local ;
- dans certaines localités, se développe une conscience que leur développement ne s'effectuera pas sans une place plus significative accordée à la culture ;
- les logiques de communication et les logiques médiatiques font de l'événement culturel une promotion importante, à faible coût, en regard d'autres initiatives de promotion et de valorisation ;
- la rivalité qui met en concurrence villes et communes entre elles fait que certaines mettent un accent particulier sur la culture ou, à tout le moins, sur certains événements culturels.



**Six objectifs
d'une politique culturelle dans une ville,
une commune et une province**

Dans un souci d'approche globale, nous avons intégré les questions culturelles et artistiques dans des regroupements de matières telles qu'aménagement du territoire, économie, emploi notamment. Il ne s'agit pas de nier l'importance du phénomène artistique et culturel en tant que tel, ni ses spécificités. Il s'agit plutôt de mettre en avant une **politique de développement intégré**.

On peut aisément regrouper les objectifs d'une politique culturelle d'une commune, d'une ville ou d'une province autour de six grands objectifs.

Objectif 1

Intégrer la culture dans un projet global de commune / ville / province articulé aux autres compétences (économie, social, aménagement du territoire, etc.).

Objectif 2

Intégrer la culture dans les politiques d'aménagement du territoire (patrimoine architectural, création architecturale contemporaine, équipements culturels, art public, programmes de rénovation).

Objectif 3

Défendre les métiers de la création sous l'angle de l'économie et du travail artistique (mutualiser les services administratifs, financiers, immobiliers et autres, favoriser la mise en place de pôles de création, élargir les commandes aux artistes, créateurs et porteurs de projets artistiques).

Objectif 4

Élaborer une politique globale en matière de relations aux publics.

Objectif 5

Mettre en œuvre une politique d'évaluation indépendante.

Objectif 6

Défendre un budget.

OBJECTIF 1

Intégrer la culture dans un projet global de commune / ville / province articulé aux autres compétences (économie, social, aménagement du territoire, éducation, etc.)

Culture et territoire

Les liens entre culture et territoire sont des liens complexes, paradoxaux et conflictuels. La culture est enracinée dans un territoire (tout à la fois historique, culturel, socioéconomique et paysager). À travers des thématiques développées, des codes culturels et artistiques mis en œuvre, la culture exprime aussi ce territoire et ses composantes.

Le fait d'ignorer ou de mépriser les liens entre culture et territoire n'est pas sans provoquer quelques dérives (ignorance et mépris de soi, soumission aux cultures, aux esthétiques ou aux marchés dominants, etc.).

Mais, dans le même temps, il est dangereux et faux de vouloir cantonner la culture au seul territoire. Dangereux, parce que toute démarche qui irait principalement en ce sens ferait le lit (selon le territoire concerné) du nationalisme, du communautarisme, du régionalisme, du provincialisme, du localisme et des dérives qui leurs sont liées (mise en avant d'une conception réduite, voire unique de la culture, entraînant inévitablement repli et hostilité à l'égard des cultures jugées externes, etc.). Faux parce que les cultures sont, depuis « toujours », des cultures métissées (c'est-à-dire des cultures plus ou moins marquées de strates et d'influences les plus diverses, déviées, voire refaçonnées par des substrats culturels plus « anciens »). Faux encore parce que les territoires ne sont pas fermés sur eux-mêmes, ils sont en articulation avec des entités plus vastes : zones de développement économique, villes et villages partenaires, région(s), pays voisins, pays d'origine des populations, rôle des médias, internationalisation des réseaux de production et de diffusion, etc.

Développement territorial

Dans l'Europe des années 70 et 80, on parle souvent de « finalités culturelles du développement » et de « développement culturel ». Trois notions sont sous-jacentes à ces termes : le développement des politiques culturelles, l'accès à la culture et la coordination des opérateurs culturels entre eux. Des politiques culturelles seront mises

en œuvre sur base de ces notions dans des territoires administratifs donnés : villes et communes, arrondissements, plus tard dans des « pays » (entités à caractéristiques socioéconomiques, historiques et paysagères proches).

En raison de la distinction des pouvoirs entre culture et économie (entre Communauté et Région) qui prévaut, côté francophone, depuis la réforme de l'État de 1980, une approche globale du développement¹ n'a jamais été sérieusement et systématiquement mise en œuvre. Même si certains opérateurs culturels en avaient le souci, ils n'ont jamais eu ni les moyens ni la légitimité de pouvoir s'y consacrer sérieusement. On doit donc regretter, du côté francophone, une gestion séparée (enjeux culturels / enjeux de développement régional).

Plutôt que de se référer à une notion de « développement (culturel) territorial », notion autocentrée sur la culture, n'y a-t-il pas lieu, pour les acteurs culturels (organismes publics, privés marchands, privés non marchands et individualités) d'envisager les choses autrement ? Les acteurs culturels ne devraient-ils pas considérer cette question sous l'angle de **la place et de la contribution de la culture au développement territorial** ? Cela aurait le mérite d'une position tout à la fois plus modeste (la culture n'est pas le centre de toute chose), plus exacte (la culture est une des composantes du développement au même titre que d'autres domaines de la vie économique et sociale) et plus articulée (favorisant les interactions entre les différentes composantes du développement).

Ainsi considérée, la culture représente un axe significatif dans le cadre d'un **projet à court, moyen et long terme, d'une ville, d'une commune, d'un regroupement de communes ou encore d'une province ou d'une Région**.

Comme cela s'est fait pour d'autres matières (police notamment), comme cela se prépare au niveau économique (en Wallonie, les bassins), les politiques locales en matière de culture gagneraient à être pensées au niveau de territoires plus larges. De façon à couvrir l'ensemble des équipements culturels nécessaires (voir à ce propos l'objectif 2), les petites villes et les communes ont tout intérêt à envisager leurs politiques en articulation avec les villes et les communes avoisinantes.

¹ Pour rappel, le développement suppose les articulations entre économie, recherche, qualité de la vie – incluant tant le social que l'aménagement du territoire –, culture, éducation et participation.

Les partenaires du développement culturel

Dès lors qu'on se situe dans les enjeux de développement territorial, on se pose, inévitablement, la question des acteurs du développement. Trop souvent, en Belgique, dans le domaine de la culture, on ne prend en considération que les secteurs publics et non marchands, que ceux-ci soient subventionnés ou non. Pour aborder une politique d'ensemble sur un territoire, il est indispensable de prendre en compte non seulement les structures privées marchandes, mais aussi les individus, qu'ils soient artistes ou porteurs de projets (artistiques ou, plus largement, culturels).

État des lieux

Un état des lieux d'une ville, d'une commune, d'une province permet d'identifier l'existant en matière d'équipements et de projets culturels, qu'ils émanent de pouvoirs publics, du secteur privé marchand, du secteur privé non marchand ou associatif ou encore d'individus. Il permet aussi d'identifier les manques et les insuffisances. Dresser un état des lieux constitue un outil indispensable aux décideurs politiques pour répondre, seuls ou avec les autres partenaires du développement culturel, aux manques et insuffisances. Dans les réponses à donner, on a intérêt à ne pas envisager de façon figée les rôles respectifs des différents partenaires du développement culturel. Ainsi, dès lors que l'initiative privée en matière de librairie s'avère défailante dans une petite ville ou même dans une ville de moyenne importance, ne devrait-on pas envisager la possibilité, pour la bibliothèque publique ou une entreprise d'économie sociale, de créer une structure à même de porter un projet de librairie, complémentaire du projet de la bibliothèque ?

Participation

Un projet de développement territorial ne se fait pas sans la participation des acteurs de terrain, ni même sans la population. Ce qui vaut et ce qui est pratiqué pour l'aménagement du territoire a tout son sens en matière culturelle, les institutions, les organismes et les individus spécialisés dans les domaines de la culture et de la création ayant souvent un avis pertinent en ces matières, en raison de leur expérience de terrain. Mais ils peuvent aussi avoir un avis trop circonscrit à leur rôle et à leur spécificité et dès lors défendre en priorité des intérêts très particuliers, voire corporatistes, raison pour laquelle les consultations organisées doivent s'appuyer :

- a) sur un éventail d'acteurs variés ;
- b) autour d'un programme d'ensemble (voir objectif 1) ou d'un projet précis.

Si on ne procédait pas de la sorte, on s'engagerait dans un processus de consultation qui, après avoir soulevé des attentes,

- a) ne peut que décevoir les acteurs ;
- b) réduit les perspectives et l'intérêt de la participation pour ne s'adresser qu'à un nombre restreint d'opérateurs.

Coordination

Les acteurs de terrain (dont les pouvoirs provinciaux et locaux) ont tout intérêt à coordonner leur action en matière culturelle et artistique. Et ce pour plusieurs raisons :

- mieux répondre aux besoins existants sur un territoire donné ;
- diversifier l'offre culturelle et artistique ;
- affiner les rôles et fonctions de chacun, voire les repreciser quand le paysage culturel se modifie (présences nouvelles ou retraits de certains opérateurs, quel qu'en soit le statut : public, privé, non marchand) ;
- aider à structurer et à organiser les rapports de force quand ils s'avèrent nécessaires.

OBJECTIF 2

Intégrer la culture dans les politiques d'aménagement du territoire (patrimoine architectural, création architecturale contemporaine, équipements culturels, art public, programmes de rénovation)

Culture et aménagement du territoire

Intégrer la culture dans les politiques d'aménagement du territoire implique :

- la programmation, le développement d'équipements culturels de première, deuxième et troisième lignes (voir ci-dessous), qu'ils soient créés par les pouvoirs publics, par le secteur associatif, financé ou non par les pouvoirs publics ou encore qu'ils relèvent du secteur privé ;
- l'inscription des différentes formes d'art dans l'espace public, quelle qu'en soit la discipline, qu'il s'agisse de créations permanentes et / ou temporaires ;
- l'intégration de la culture dans les programmes de rénovation urbaine et rurale ;
- la valorisation et la sauvegarde du patrimoine immobilier ;
- le développement de l'architecture contemporaine, particulièrement dans la création et dans la rénovation de bâtiments publics ;
- et, plus généralement, tout ce qui concourt à aider à la constitution, au maintien et au développement d'un milieu artistique conçu comme ferment de projets, d'innovations, de dynamisation d'un cadre de vie.

Les équipements culturels

Dans le cadre d'une réflexion sur les rapports entre culture et territoire, il importe d'identifier les types d'équipements culturels. On distinguera dès lors les équipements culturels de proximité des équipements de deuxième et de troisième lignes.

Deux remarques préalables

1. Par équipements culturels, nous entendons dans ce document aussi bien des équipements permanents (un centre culturel), que des équipements mobiles (un bibliobus) ou des équipements temporaires (pour un festival en plein air).
2. Il importe de dissocier équipements culturels et taille d'une localité. En effet, s'il est aisé de comprendre que des équipements culturels de proximité doivent se trouver aussi bien dans des grandes villes que dans des petites localités, des

équipements de deuxième et de troisième lignes ne sont pas automatiquement liés à des centres urbains de grande ou de moyenne importance.

Par **équipements culturels de proximité**, on entend les services de première ligne qui se doivent d'être rendus à la population au niveau d'un quartier, d'une ville d'une commune ou, dans le cas de communes peu peuplées, d'un regroupement de communes :

- les lieux de mémoire et de valorisation du patrimoine local ;
- les lieux polyvalents pouvant servir notamment de diffusion en matière d'arts plastiques, d'arts de la scène ainsi que d'arts audiovisuels (on parlera alors de lieux polyvalents),
- les bibliothèques / médiathèques publiques ;
- les espaces de rencontres destinés aux associations ;
- les lieux de formation et d'initiation artistiques destinés aux amateurs ;
- les lieux spécialisés destinés à l'organisation et l'expression culturelle et socioculturelle de groupes sociaux déterminés ou de groupes liés à des tranches d'âge de la population.

Si tous ces types de lieux sont souvent intégrés (même si ce n'est qu'imparfaitement) dans les politiques culturelles, on peut regretter que **les ateliers d'artistes et les salles de répétitions** soient trop souvent négligés, voire ignorés des politiques culturelles publiques. Il y a donc lieu de les intégrer dans les équipements culturels de proximité.

Par **équipements culturels de deuxième ligne**, on entend :

- les lieux professionnels de création et de diffusion (qu'ils soient permanents ou temporaires) ainsi que les résidences d'artistes complémentaires des arts de la scène, des arts plastiques, des arts littéraires, des arts audiovisuels à vocation plus large que le niveau local, pouvant même s'ouvrir à une dimension internationale ;
- les pôles d'entreprises et de porteurs de projets économiques des métiers de la création (voir à ce propos objectif 3, Culture, Économie et Travail artistique) ;
- les services administratifs et financiers mutualisés, spécialisés dans le domaine des métiers de la création, et, plus généralement, dans les métiers de la culture (voir à ce propos objectif 3, Culture Économie et Travail artistique) ;
- les lieux de mémoire et de valorisation du patrimoine d'un territoire dépassant celui d'une seule commune ou d'une ville ;
- les organes de coordination des opérateurs artistiques et culturels, que ce soit au niveau sectoriel (une discipline) ou à un niveau transdisciplinaire ;
- les lieux de formation professionnelle de base dans les métiers de la création.

Par **équipements culturels de troisième ligne**, on entend :

- des lieux spécialisés à vocation large, voire internationale, dans les domaines du patrimoine, de la création et de la diffusion ;
- des lieux de formation professionnelle supérieure dans les métiers de la création.

Les équipements culturels de deuxième et de troisième lignes sont-ils nécessairement des équipements de grandes villes ?

Si les équipements de deuxième et troisième lignes sont principalement implantés dans des centres urbains ou à la périphérie de ceux-ci, ils peuvent également être implantés dans de plus petites localités, voire en zone rurale. Et ce pour plusieurs raisons :

- une histoire culturelle spécifique et importante ayant entraîné l'organisation d'un événement artistique ou l'édification / reconversion d'un équipement à destination artistique ;
- l'inscription dans une zone rurale à forte attractivité temporaire (dont le tourisme) ;
- un environnement, dans d'autres localités plus ou moins proches, d'équipements culturels constituant des ensembles cohérents ou complémentaires.

Art et gentrification des villes et des quartiers

Certains analystes des politiques de la ville² ont mis en avant la place des artistes, des métiers de la communication, de la recherche et de l'innovation comme moteur de développement des villes et de certains de leurs quartiers. Cependant, il faut être attentif à deux phénomènes :

- la nécessité, pour le dynamisme de la création, d'un milieu favorable à son émergence. Ce qui implique : écoles supérieures, logements, ateliers et salles de répétition à loyer bas, présence sur un territoire commun d'un nombre significatif d'artistes, de porteurs de projets et de métiers nécessaires à la création, présence de lieux, d'instances et de processus de légitimation de la création, etc. ;
- les conséquences négatives de l'attrait engendré par ce type de quartier : hausse de la demande et donc hausse des loyers, ateliers et lieux de répétition qui engendrent le départ vers des quartiers plus périphériques des artistes et porteurs de projets qui n'en n'ont pas les moyens.

² Florida, Richard, *The Rise of the Creative Class. And How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*, New York, Basic Books, 2002.

Vivant, Elsa, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « La ville en débat », 2009.

OBJECTIF 3

Défendre les métiers de la création sous l'angle de l'économie et du travail artistique (mutualiser les services administratifs, financiers, immobiliers et autres, favoriser la mise en place de pôles de création, élargir les commandes aux artistes, créateurs et porteurs de projets artistiques)

Développer les services mutualisés

Dans le même ordre d'idée, il importe de développer les services mutualisés nécessaires à la création : non seulement les services administratifs et financiers, mais aussi les services immobiliers ; les services de direction artistique ; de production et de diffusion ; de promotion et de communication ; voire l'échange entre professionnels engagés dans des institutions et associations différentes.

La mise en place et le développement de services mutualisés destinés aux personnes, organismes et institutions dans le domaine des métiers de la création et, plus généralement, de la culture a pour effets :

- de libérer les opérateurs des tâches périphériques à leur action et de concentrer leurs efforts sur leur métier principal,
- d'augmenter le nombre de prestations pour les créateurs, les porteurs de projets et les personnes engagées dans les métiers de la création,
- de créer des emplois dont le financement est généré par les services rendus,
- de provoquer de meilleures collaborations entre opérateurs culturels.

Plutôt que d'appeler, de façon incantatoire, à la collaboration et à la coordination entre organismes, le mieux est de construire et de développer cette collaboration et cette coordination en partant de services mis en commun, voire d'échanges de personnel.

Créer des pôles d'entreprises artistiques³

Dans le domaine des entreprises, communes et provinces, souvent avec le soutien des Régions, voire de l'Europe, ont mis en place des dispositifs facilitant l'incubation, la création, le démarrage, le développement ou le redéploiement d'entreprises.

On peut regretter qu'actuellement aucune mesure ne prenne sérieusement en

³ Ce point peut également être intégré dans l'objectif précédent lié à l'aménagement du territoire.

compte les initiatives entrepreneuriales dans le champ de la création, alors que certaines politiques développées par l'Europe portent sur le potentiel des entreprises créatives comme pôle de développement économique et de l'emploi. En réponse à l'appel à contribution relative au *Livre vert Libérer le potentiel des industries créatives*, d'aucuns insistent sur « la mise en place de dispositifs de soutien centrés particulièrement sur les petites, très petites et moyennes structures en tant qu'espaces de renouvellement et d'approfondissement » des secteurs de la création favorisant « les artistes créateurs de projets et entrepreneurs d'initiatives ».⁴ Ce qui conduit, lors de choix d'opérateurs pour créer de tels pôles, à établir des critères tels que : **dimension entrepreneuriale des projets artistiques, très petite, petite ou moyenne taille actuelle des initiatives, conditions d'échanges et de mobilité, plan de développement des initiatives visant, progressivement, l'accès de leurs projets à l'international.**

Dans ce contexte, les services immobiliers aux métiers de la création (dépassant la question des ateliers et salles de répétition) sont un des facteurs qui permettent « d'accroître la capacité d'expérimentation, d'innovation et de réussite des entrepreneurs » culturels, de les « aider (...) à se développer dans leur environnement local et régional – tremplin vers une présence internationale plus forte, y compris par un renforcement des échanges et de la mobilité ». ⁵

Pour la création de pôles d'entreprises artistiques, outre les critères évoqués précédemment, il importe de prendre en compte d'autres paramètres :

- l'inscription du projet **dans l'histoire culturelle de la région où il est établi** : prendre appui sur les dynamismes artistiques existants et articulés sur un enracinement historique ;
- l'appui **sur la dynamique des disciplines artistiques** existantes ainsi que sur les chaînes sectorielles (de la production à la diffusion et à la défense et la sauvegarde) ou, à tout le moins, sur des éléments clés de celles-ci ;
- l'inscription de tels projets dans **la dynamique de développement rénovation – réhabilitation des quartiers à court et moyen terme** ;
- le choix entre un **pôle polyvalent** (ouvert à plusieurs disciplines artistiques) et des **pôles spécialisés** (image ou musique par exemple, voire des segments plus spécialisés encore).

⁴ Document du 7 juillet 2010 adressé par SMartBe à la Commission européenne en réponse à la consultation sur le *Livre vert. Libérer le potentiel des industries créatives*.

⁵ Ibidem.

Démocratiser les métiers et les carrières artistiques

Dans le domaine de la démocratisation de la culture, on n'a guère mis en avant la question de la démocratisation des métiers et des carrières artistiques eux-mêmes. Or, une des caractéristiques majeures de la culture aujourd'hui réside dans une présence beaucoup plus diversifiée que par le passé des différents milieux sociaux au sein de la création et de ses différents métiers. Tant l'engagement de personnes ne disposant pas ou peu de ressources personnelles (alors que ce type de carrière exige souvent des temps longs pour pouvoir, au moins partiellement, en vivre) que la précarité que connaissent bien des artistes et des porteurs de projets quelle que soit leur origine sociale, plaident pour un rôle accru des communes, des villes et des provinces en matière d'accompagnement social des artistes et des personnes engagées dans les métiers de la création. On peut penser à l'intégration d'une politique d'ateliers d'artistes dans le logement social, au renforcement de l'action des CPAS en direction des artistes qui pourraient, par leurs prestations, accéder à l'article 60⁶, et progressivement s'insérer mieux dans le marché de la création et bénéficier d'une protection sociale adéquate, etc.

Élargir les commandes aux artistes, créateurs et porteurs de projets artistiques

Dans un contexte économique difficile où les créateurs, les porteurs de projets artistiques et leurs collaborateurs sont confrontés à une pression sur leurs prix, à une diminution du nombre et du montant de leurs interventions, il est essentiel, comme on a pu le faire dans d'autres périodes de crise, d'envisager le rôle des pouvoirs publics au sein d'un vaste programme de relance de la création.

Si le soutien à celle-ci passe notamment par le financement et le cofinancement des projets portés par les créateurs et les initiateurs de projets, d'autres mesures, auxquelles on pense moins souvent, doivent être envisagées. On peut en effet recourir au potentiel des artistes dans le cadre de commandes pour leur participation à :

- **des initiatives en matière de communication**, où peuvent intervenir écrivains, photographes, plasticiens, etc. ;

⁶ L'article 60 de la loi sur les CPAS permet au CPAS d'engager lui-même ou de mettre à la disposition d'un autre organisme des bénéficiaires de l'aide sociale. Ceux-ci pourront, de cette manière, justifier d'une période de travail suffisante pour avoir droit à des allocations de chômage et accéder ainsi au circuit des emplois subventionnés.

- **des initiatives en matière de rénovation urbaine ou rurale**, où les architectes marqués par les courants les plus contemporains et les plasticiens peuvent jouer un rôle majeur dans la conception de l'espace, la construction et la qualité du bâti et l'intégration d'œuvres d'art. De même, il y a lieu d'envisager également, lors de ces opérations, la participation des organismes et des artistes qui ont les compétences pour s'engager, via des processus participatifs, au développement social et culturel de ces quartiers. Enfin, on sera également attentif, dans le cadre du logement social, à prévoir pour les artistes des espaces combinant atelier et logement ;
- **divers programmes scolaires, socioculturels et sociaux**. À titre d'exemples, citons les programmes scolaires (écrivains, plasticiens, musiciens...), l'action des associations culturelles (centres de jeunes) et sociales (actions en milieu ouvert), les initiatives d'insertion professionnelle, etc. Outre la fonction d'information, de sensibilisation aux enjeux esthétiques, le recours aux artistes permet à des populations qui souvent n'ont pas eu accès à la culture « instituée » de découvrir des formes qu'ils ne connaissent pas et de travailler à la fois sur la construction de leur identité et leur potentiel d'expression personnelle et collective.

OBJECTIF 4

Élaborer une politique globale en matière de relations aux publics

Provinces et communes : une fonction d'ensemblier

Comme dans d'autres domaines, une des fonctions d'une ville, d'une commune, d'une province réside dans une mission d'ensemblier, raison pour laquelle l'objectif 4 s'énonce dans ces termes : « Élaborer une politique globale en matière de relations avec les publics ». Il leur revient en effet de veiller à ce que l'offre de services et d'équipements culturels réponde à l'ensemble de la population, à ses différentes couches sociales, à ses différentes tranches d'âge et aux différentes cultures qui caractérisent ses populations.

Il s'agit de :

- veiller à l'existence et à la qualité de projets en direction de publics précis, en prenant en compte l'importance numérique de chacun d'entre eux sur un territoire donné ;
- veiller à l'existence et à la qualité de projets qui concernent un éventail de publics différents ;
- élaborer une politique de tarification harmonisée, à tout le moins pour tous les organismes publics ou subventionnés par eux, et inviter les organismes non subventionnés à rejoindre la proposition de grille de tarification.

À côté des œuvres prises à l'initiative d'artistes et de porteurs de projets, les pouvoirs publics ont intérêt également à ce que des artistes puissent répondre par des créations à des besoins collectifs ou à des questions qui se posent au sein des populations dont le pouvoir public a la charge.

Dépasser l'antagonisme entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, les politiques publiques de la culture ont mis l'accent sur l'accès à la culture (par le livre et par les associations qui défendaient ce qu'on appelait à l'époque l'éducation populaire) puis, après la Deuxième Guerre mondiale, sur l'accès aux œuvres (démocratisation de la culture). Dès la fin des années septante, l'accent est mis à la fois sur l'accès à ses propres racines culturelles et

sociales, sur la participation des citoyens à la chose culturelle et, plus généralement, sur le développement de la citoyenneté (démocratie culturelle). La conception mise en avant par beaucoup d'opérateurs aujourd'hui est de relier, d'articuler ces grands objectifs qui ont caractérisé le débat sur la culture et qui ont marqué également les politiques culturelles publiques. On en tient pour preuves notamment :

- le développement, ces dernières années, d'initiatives et de projets où des artistes interviennent dans les secteurs sociaux, persuadés qu'une intervention en matière d'expression artistique joue un rôle significatif au sein de programmes facilitant une plus grande insertion sociale et / ou professionnelle ;
- le rôle que jouent en ces matières des structures d'information et de formation ;
- la place prise par les projets qui permettent à des publics qui n'ont pas ou plus accès à la diffusion culturelle de (re)trouver le chemin de tels lieux ;
- l'ouverture, dans les organismes chargés de la production et de la diffusion artistique, à des œuvres issues d'horizons plus larges et plus divers que par le passé.

OBJECTIF 5

Mettre en œuvre une politique d'évaluation indépendante

Dans le domaine de la culture et de la création, l'évaluation est une pratique insuffisamment développée, en regard d'autres secteurs de la vie économique et sociale. Cela tient, notamment, à la difficulté qu'il y a de déterminer des critères adaptés à ce secteur et de se mettre d'accord sur ceux-ci. Cela tient également à la dimension « subjective » que compte inévitablement toute réflexion sur les questions de culture et particulièrement de création.

Évaluer l'action des opérateurs culturels

Si l'évaluation a priori (dans le jargon des évaluateurs, on parle d'évaluation *ex ante*) des organismes qui sollicitent le soutien des pouvoirs publics est souvent réalisée (particulièrement dans le cas de subventions par la vérification des critères), l'évaluation a posteriori (*ex post*) se limite souvent au contrôle administratif et financier. Quant à l'évaluation du contenu des enjeux des initiatives culturelles et des modalités de leur mise en œuvre, elle est le plus souvent laissée aux opérateurs eux-mêmes sous forme d'autojustification. Une évaluation indépendante, tant par rapport aux opérateurs qu'aux pouvoirs publics qui les financent, est très rare dans le champ culturel et ne concerne le plus souvent que de grandes institutions, lors de périodes de crise ou de restructuration.

Enfin, il faut constater que les évaluations existantes portent uniquement sur les opérateurs ou sur les actions soutenues par les pouvoirs publics. Elles ne prennent donc pas en compte les autres opérateurs que sont le secteur privé, les organismes non subventionnés, les artistes et porteurs de projets, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale des choses, outil indispensable pour le décideur politique, qu'il s'agisse d'une commune, d'une ville ou d'une province.

Évaluer les dispositifs publics mis en œuvre

On peut regretter que les politiques culturelles publiques elles-mêmes manquent singulièrement de dispositifs d'évaluation indépendante, qu'il s'agisse de l'évaluation a priori (réflexion approfondie) sur les effets induits par les dispositifs que l'on cherche

à mettre en place ou de l'évaluation a posteriori (étude des résultats, de leur impact, permettant l'ajustement des politiques suivies). Les difficultés rencontrées en amont tiennent souvent à un manque de clarification des objectifs. En aval, il faut regretter l'absence de financement de l'évaluation indépendante.

Un dispositif d'évaluation des dispositifs publics en matière de culture et de création permettrait :

- d'évaluer et d'ajuster les objectifs poursuivis et les actions entreprises,
- de vérifier l'impact des mesures adoptées,
- d'identifier et de pallier les carences décelées,
- d'accompagner les mesures prises.

La mise en place d'un tel dispositif sera un plus dans la négociation entre communes, villes ou provinces et le pouvoir communautaire dont elles dépendent et dans l'intégration de leurs politiques dans les politiques communautaires et régionales.

Une évaluation indépendante, pourquoi ? Une évaluation indépendante, par qui ?

Ce document préconise une évaluation indépendante parce qu'elle doit être conduite par un tiers, ni celui qui définit les normes et critères (le pouvoir public), ni celui qui en bénéficie.

Une telle procédure peut être effectuée par des sociétés privées (mais elles sont rarement spécialisées dans le champ de la culture). Elle peut être confiée à des structures d'économie sociale associées à des chercheurs universitaires et à des experts indépendants.

OBJECTIF 6

Défendre un budget

La culture et la création ne sont pas des variables d'ajustement

Longtemps, la culture (hormis notamment le patrimoine ou la lecture publique) a relevé de dépenses facultatives, pouvant donc être reconsidérées par l'autorité de tutelle. Aujourd'hui, ces dépenses ne sont plus facultatives, pour autant que la « rigueur budgétaire » des villes et des communes soit garantie.

Dès lors, le financement des institutions culturelles des provinces, des villes et des communes est assuré, de même que celui des institutions qui font l'objet de financements croisés (financements accordés par d'autres niveaux de pouvoir en fonction de réglementations spécifiques). En revanche, les autres dépenses culturelles (dépenses de fonctionnement des institutions, subsides à d'autres associations, organismes ou projets) sont trop souvent réduites, voire supprimées, lorsque les budgets ne sont pas en équilibre. Quant aux nouvelles initiatives, elles peuvent être fragilisées en période de restriction budgétaire lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans des priorités tout à la fois définies et argumentées.

Quelques principes méritent d'être retenus :

- ne pas considérer la culture et la création comme variable d'ajustement ;
- appréhender la culture de façon globale, comme elle a été envisagée dans ce document. Dès lors, nombre de projets relèvent d'autres postes que de postes spécifiquement culturels ;
- considérer la culture comme investissement d'avenir.

Concevoir et défendre un budget culture, c'est concrétiser des grands objectifs définis et choisis

D'aucuns pourraient s'étonner de voir cet objectif figurer en dernière position. Quoi de plus normal, rétorquera-t-on ? En effet, un budget n'est pas un objectif en soi. Il représente un outil pour atteindre des objectifs. C'est pour cette raison que ce point figure en dernière place. Mais *défendre* un budget représente bel et bien un objectif. Le débat sur le budget n'est donc qu'une des formes de concrétisation de grands objectifs préalablement définis, choisis et hiérarchisés.

Défendre la culture et la création, ça ne passe pas que par le budget culture

Si on a parcouru attentivement les pages qui précèdent, on a compris que soutenir la culture et les métiers de la création ne passe pas uniquement par le seul budget affecté de façon spécifique à la culture. En raison de l'approche globale et transversale adoptée, on a pu mieux cerner que des éléments majeurs des politiques culturelles se façonnent dans les politiques d'aménagement du territoire, dans les politiques de l'emploi et de l'économie, dans les politiques de promotion et de communication, dans les politiques en matière de tourisme, dans les politiques sociales, dans les politiques de l'éducation.

Défendre un budget en matière de culture, c'est donc défendre la place de la culture dans tous les volets ou chapitres du budget d'une commune, d'une ville ou d'une province.

Défendre un budget culture est l'affaire de tous les pouvoirs publics

Chacun sait que le financement de la culture ne relève pas de la seule compétence des pouvoirs locaux et provinciaux. Il relève aussi de la compétence des Communautés. Quant aux Régions, à l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale dont relèvent les Commissions communautaires française et flamande, elles peuvent intervenir dans le financement de la culture et de la création au départ de leurs compétences : économie, emploi, social, etc. Raison pour laquelle ce document plaide pour l'établissement ou le renforcement des accords entre niveaux de pouvoirs.



**Intéressé par le projet ?
Voici comment vous pouvez participer**

Un site Internet est dédié spécifiquement à ce projet : www.culturecommune.be

Si vous êtes candidat(e) aux prochaines élections, vous trouverez sur le site Internet un formulaire en ligne qui reprend les différents objectifs. Il s'agit pour vous d'indiquer quels objectifs vous vous engagez à défendre si vous êtes élu(e). Vous ne devez pas vous engager à la réalisation de l'ensemble des objectifs, vous pouvez vous engager uniquement sur certaines propositions que vous porterez dans votre commune ou province. Dans la mesure du possible et en fonction de la réalité du terrain, les candidat(e)s sont invité(e)s à préciser l'objet de leur engagement. Vos engagements figureront sur le site Internet, ils seront visibles par l'ensemble des professionnels de la création mais aussi par toutes les personnes intéressées par les questions de politique culturelle.

Si vous êtes artiste ou actif dans le milieu associatif, votre rôle sera d'aller à la rencontre des candidat(e)s et de les inciter à mettre leurs engagements par écrit sur notre site Internet. L'idéal est d'avoir un entretien avec le(a) candidat(e). En effet, l'entretien permet de le(a) sensibiliser à des enjeux qu'il (elle) ne maîtrise pas toujours. On peut aussi faire parvenir le document par courrier électronique⁷. Cela permet d'atteindre un nombre plus grand de candidat(e)s. On aura intérêt à contacter des candidat(e)s sur plusieurs listes différentes. En effet, le système proportionnel nécessite souvent (mais pas toujours) de former une majorité formée de deux, voire parfois trois partis politiques différents. En outre, pour que le débat s'organise autour des questions culturelles et artistiques, on a intérêt à contacter plusieurs candidat(e)s d'une même liste et plusieurs candidat(e)s de plusieurs listes. Les personnes engagées dans les métiers de la création travaillant souvent ensemble pourraient ainsi se répartir la tâche selon leurs réseaux de relations avec les différents candidat(e)s et / ou les différentes listes présentes dans leur commune, leur ville ou leur province.

En tant qu'artiste ou personne active dans le milieu associatif, vous avez aussi la possibilité d'adresser à SMartBe, toujours via le site Internet, vos questions, commentaires et revendications.

⁷ Le site www.culturecommune.be répertorie les adresses mails des candidats, pour les villes retenues et les provinces.

FORMULAIRE

Engagements des candidat(e)s aux élections communales et provinciales

Ce formulaire est intégré ici à titre informatif. Les candidat(e)s qui souhaitent le compléter sont invités à se rendre sur notre site Internet www.culturecommune.be

Remarques générales

1. Les propositions d'engagement des candidat(e)s aux élections sont reprises par objectif. Les candidat(e)s sont invité(e)s à cocher le (les) point(s) sur le(s)quel(s) ils s'engagent.
2. Les propositions sont générales, elles balaient l'ensemble des principales questions que soulèvent les six grands objectifs énoncés.
3. En raison du caractère parfois spécifique de chaque situation locale (différence de localisation, de niveau de développement des politiques culturelles – locales et provinciales –, des différences de contexte), les candidat(e)s sont invité(e)s à préciser leur(s) engagement(s) en regard des propositions qu'ils ont retenues.
4. Outre les propositions citées, il est, bien évidemment, possible d'ajouter d'autres engagements, raison pour laquelle, en fin de chaque objectif figure la mention « autre(s) proposition(s) ».
5. Liée à chaque engagement figure une déclinaison de verbes : valoriser, renforcer, adapter, moderniser, créer, augmenter l'offre, diversifier l'offre, la répartir sur le territoire, etc. Ils permettent d'instaurer une gradation dans l'engagement à prendre.

Objectif I

Intégrer la culture dans un projet global de commune / ville / province articulé aux autres compétences (économie, social, aménagement du territoire, etc.)

Inscription de la culture dans un projet de développement

- Intégration de la culture (élaboration / mise à jour) au sein d'un projet global de développement local (ville, commune, quartier), participatif (ouvert à tous les acteurs culturels), échelonné dans le temps
 - renforcer / adapter
 - créer

- Réalisation d'une étude préalable à l'élaboration d'un projet de développement local (basé à la fois sur l'existant et sur les besoins)
 - renforcer / adapter
 - créer
- Intégration de la culture (élaboration / mise à jour) au sein d'un projet global de développement intercommunal (communauté urbaine / communauté rurale), participatif (ouvert à tous les acteurs culturels), échelonné dans le temps
 - renforcer / adapter
 - créer
- Réalisation d'une étude préalable à l'élaboration d'un projet de développement intercommunal (communauté urbaine / communauté rurale), basé à la fois sur l'existant et sur les besoins
 - renforcer / adapter
 - créer
- Élaboration avec le pouvoir communautaire d'un plan intercommunal avec répartition des rôles et des financements
 - renforcer / adapter
 - créer
- Intégration de la culture (élaboration/mise à jour) au sein d'un projet global de développement provincial, participatif, ouvert à tous les acteurs culturels, échelonné dans le temps
 - renforcer / adapter
 - créer
- Réalisation d'une étude préalable à l'élaboration d'un projet de développement provincial (existant / besoins)
 - renforcer / adapter
 - créer
- Élaboration au sein d'une même commune d'un plan d'ensemble avec répartition des rôles et des financements nécessaires
 - renforcer / adapter
 - créer
- Élaboration avec le pouvoir communautaire d'un plan provincial d'ensemble avec répartition des rôles et des financements
 - renforcer / adapter
 - créer
- Autre(s) proposition(s)

Objectif 2

Intégrer la culture dans les politiques d'aménagement du territoire (patrimoine architectural, création architecturale contemporaine, équipements culturels, art public, programmes de rénovation)

Équipements et services culturels de proximité (services de première ligne)

- Coordination des équipements et services
 - valoriser
 - renforcer / adapter
 - créer
- Mise en commun de services mutualisés (administration / comptabilité / achat de matériel professionnel / échange de personnel professionnel)
 - valoriser
 - renforcer / adapter
 - créer
- Lieux de mémoire et de valorisation du patrimoine local
 - valoriser
 - renforcer / adapter / moderniser
 - créer
- Lieux polyvalents pouvant servir notamment de diffusion en matière d'arts plastiques, d'arts de la scène ainsi que d'arts audiovisuels
 - valoriser
 - renforcer / adapter / moderniser
 - créer
- Bibliothèques / médiathèques publiques
 - valoriser
 - renforcer / adapter / moderniser
 - augmenter l'offre et la répartir sur le territoire
 - créer
 - organiser / développer des rencontres avec les écrivains en partenariat avec les écoles primaires / secondaires
 - organiser / développer des rencontres avec des artistes en relation avec un livre, un CD, un film

- Espaces de rencontres destinés aux associations
 - valoriser
 - renforcer
 - adapter / moderniser
 - augmenter l'offre
 - créer
- Ateliers d'artistes et salles de répétition
 - renforcer
 - adapter / moderniser
 - augmenter / diversifier l'offre
 - créer
- Lieux de projets créatifs à destination des amateurs
 - valoriser
 - renforcer
 - adapter / moderniser
 - augmenter / diversifier l'offre et la répartir sur le territoire (en tenant compte du nombre d'habitants, du nombre d'enfants en âge scolaire, etc.)
- Lieux spécialisés destinés à l'organisation d'activités de diffusion, d'animation et d'expression culturelle et socioculturelle de groupes sociaux ou de groupes liés à des tranches d'âge de la population
 - Groupe social : Identifier le(s) groupe(s) social(aux)
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - augmenter / diversifier l'offre et la répartir sur le territoire (en tenant compte du nombre d'habitants, du nombre d'enfants en âge scolaire, etc.)
 - Tranche d'âge : Identifier la tranche d'âge
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - augmenter / diversifier l'offre et la répartir sur le territoire

Équipements culturels de deuxième ligne

- Lieux professionnels de création et de diffusion à vocation plus large que le niveau local, ouvert à une dimension internationale
 - discipline(s) choisie(s) :
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
- Résidences d'artistes
 - discipline(s) choisie(s) :
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
- Lieux de mémoire et de valorisation du patrimoine, dépassant celui d'une commune ou d'une ville
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
- Formation de base aux métiers de la création
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer

Équipements culturels de troisième ligne

- Lieux spécialisés, à vocation large et internationale
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer

- Formation de niveau supérieur aux métiers de la création
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
- Autre(s) proposition(s)

Objectif 3

Culture, économie et travail artistique

- Favoriser la réinsertion des artistes et des personnes engagées dans les métiers de la création émargeant au CPAS pour les replacer dans un circuit de travail et de protection sociale
 - négocier un (des) partenariats avec un (des) organismes spécialisés
 - développer le(s) partenariat(s) existant(s)
- Là où ils font défaut, soutenir la création de services administratifs et financiers mutualisés chargés de la gestion et de l'accompagnement des contrats intermittents
 - négocier, dans la phase de lancement de ce type de service, un partenariat avec un (des) organisme(s) spécialisé(s) selon les besoins des secteurs artistiques et des organismes
- Services immobiliers (voir aussi ci-dessous) en charge de la gestion et de la coordination de locaux publics / privés nécessaires aux métiers de la création
 - créer ces services en partenariat avec des structures fédératrices
- Services de communication et de promotion
 - créer ces services en partenariat avec des structures fédératrices
- Services de production
 - créer ces services en partenariat avec des structures fédératrices
- Services de diffusion
 - créer ces services en partenariat avec des structures fédératrices

- Créer des pôles d'entreprises artistiques regroupant, de façon intégrée, des besoins en infrastructures des porteurs de projets artistiques (le plus souvent autre que les équipements liés à la diffusion) dans les différentes disciplines liées aux métiers de la création
 - discipline(s) choisie(s)
 - motivation du choix de cette discipline / de ces disciplines
 - négocier un partenariat pouvoirs publics / initiatives privées / entreprises d'économie sociale

- Ouvrir aux artistes, créateurs et porteurs de projets artistiques les commandes
 - En matière de communication des communes, villes et provinces (supports papier et électronique)
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
 - En matière de patrimoine bâti (construction / rénovation)
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
 - En matière de développement des quartiers et des zones rurales
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer

- Faire intervenir artistes et porteurs de projets dans les contextes suivants :
 - Enseignement
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
 - Action sociale
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer

- Formation et insertion socioprofessionnelle
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer

- Autre(s) proposition(s)

Objectif 4

Élaborer une politique globale en matière de relations aux publics

- Élaborer une politique coordonnée d'accès à la diffusion artistique (pass / grille de tarification) pour les organismes publics ou privés subventionnés
 - valoriser
 - renforcer
 - moderniser
 - créer
- Autre(s) proposition(s)

Objectif 5

Mettre en œuvre une politique d'évaluation indépendante

- Évaluer l'action des opérateurs culturels
 - négocier un partenariat pouvoirs publics / organismes subventionnés / centre de recherche spécialisé dans le domaine des métiers de la création
- Évaluer les dispositifs mis en œuvre par une ville, une commune, un regroupement de communes, une province
 - négocier un partenariat avec un centre de recherche spécialisé dans le domaine des métiers de la création
- Autre(s) proposition(s)

Objectif 6

Défendre un budget

- Valoriser les postes culturels qui relèvent d'autres compétences : aménagement du territoire, économie, social, emploi
 - créer
 - renforcer / adapter
- Présenter un budget par grands objectifs
- Atteindre la moyenne des dépenses (communales / provinciales) par habitant de la Région concernée⁸
- Maintenir le budget actuel affecté à la culture (refuser que la culture serve de variable d'ajustement)
- Compte tenu des enjeux actuels, renforcer le budget même s'il dépasse les moyennes des dépenses (communales / provinciales) par habitant de la Région concernée
- Autre(s) proposition(s)

⁸ Le montant par habitant reprend les dépenses culturelles et sportives. Région flamande : 156 €, Région de Bruxelles-Capitale : 78 €, Région wallonne : 112 €.

Dépenses des provinces pour les mêmes postes et par habitant, Région flamande : 21 €, Région wallonne 27 €.

Source : Faits & Gestes 35, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, automne 2010.

Le projet *Élections communales et provinciales 2012. Six objectifs pour la culture et les métiers de la création* est une initiative du Bureau d'études de SMartBe Association professionnelle des métiers de la création. Un site Internet www.culturecommune.be est dédié au projet.

Le concepteur et l'auteur du présent texte est Alain de Wasseige, fondateur du Bureau d'études de SMartBe et expert dans le domaine des politiques culturelles. Il a déjà publié différents ouvrages sur ce sujet : *Communauté Bruxelles – Wallonie, quelles politiques culturelles ?*, Gerpennes, Editions Quorum, 2000 et *Refonder les politiques culturelles. Le cas de la Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Sans titre – 100 titres, 2006.

Cette publication est également disponible en néerlandais sous le titre *Lokale verkiezingen 2012. Zes doelstellingen voor cultuur en creative beroepen*.

Collages d'André Stas – Cartes postales copyright s.a. THILL Bruxelles

Mise en page Art Mature, Catherine Ruelle

Suivi de l'impression SEFF scrl

Dépôt légal : D/2012/11.399/2

Coordination générale du projet *Élections communales 2012*

Carmelo Virone, coordinateur du Bureau d'études de SMartBe – vic@smartbe.be

Organisation des rencontres Kirsten Cornelissen – kio@smartbe.be

et Julie De Boe – dbj@smartbe.be

Gestion du site Internet Quentin de Ghellinck – deq@smartbe.be

SMartBe – Association Professionnelle des Métiers de la Création asbl

Rue Émile Féron, 70 – 1060 Bruxelles – Tél. 05 542 10 67 – www.smartbe.be

Personnes responsables du projet dans les différentes villes :

SMartBe Antwerpen

Tinne Lommers
Lange Winkelhaakstraat, 26
2060 Antwerpen
Tel. : 03 226 21 08
Fax : 03 233 94 34
lot@smartbe.be

SMartBe Liège

Gina Cristino
Quai des Tanneurs, 2
4020 Liège
Tél. : 04 342 71 15
Fax : 04 342 63 30
gic@smartbe.be

SMartBe Gent

Nele Cassiers
Coupure links 261
9000 Gent
Tel. : 09 233 51 90
Fax : 09 233 52 05
can@smartbe.be

SMartBe Mons

Olivier Desclez
Cour de l'Ane Barré, 10
Îlot de la Grand'Place
7000 Mons
Tél. : 065 31 92 21
Fax : 065 88 46 99
deo@smartbe.be

SMartBe Kortrijk

Laure Verbruggen
Kunstencentrum BUDA
Kapucijnenstraat 10
8500 Kortrijk
Tel. : 0470/98 31 00
vel@smartbe.be

SMartBe Namur

Alain Bombaert
Avenue Cardinal Mercier, 53
5000 Namur
Tél. : 081 58 12 60
Fax : 081 87 70 66
boa@smartbe.be

SMartBe Charleroi

Damien Noël
Espace « Le Vecteur »
Rue de Marcinelle, 30
6000 Charleroi
Tél. : 071 58 52 41
Fax : 071 58 52 44
nod@smartbe.be

SMartBe Tournai

Marie Debeurme
Rue de la Citadelle, 124
7500 Tournai
Tél. : 069/23 21 76
deb@smartbe.be

SMartbe

association professionnelle
des métiers de la création